CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E58078** **VALABLE JUSQU'AU** **29/03/2027**

ÉDITÉ LE 10/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/08/1980

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/10/2005

Capital : 128 000

Raison sociale : SOC ISOLATION PLAFONDS SUSPENDUS ACOUSTI

Sigle : ISOPLAC

13 RUE DOCTEUR QUIGNARD
21000 DIJON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 319699526

Siret : 319 699 526 00038

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 0213754-1

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 138297Z1244000 / 001 503935/46

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 138297Z1244000 / 001 503935/46

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Téléphone : 03 80 60 91 30 **Fax :** 03 80 60 91 31

Portable : 06 11 95 75 87

Responsabilité légale :
GAIN INVEST (448 852 111) / GAIN DIDIER PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.isoplac.fr

E-mail : isoplac21@isoplac21.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 868 834 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4211	Fourniture et pose de cloisons démontables, amovibles ou mobiles		02/02/2026
6611	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante)		02/02/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/02/2026 09:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.